

n°23. 1053

Objet :

Occupation du domaine public
Place de la République
Food-trucks
Le 30 novembre 2023

ARRETONS :

Article 1 : le CODES 04 est autorisé à occuper le domaine public sur la place de la République le jeudi 30 novembre 2023 de 9h à 18h30, par l'installation de deux food-trucks.

Article 2 : Cette autorisation d'occupation du domaine public est accordée à titre gratuit.

Article 3 : Les propriétaires des food-trucks seront responsable tant vis à vis des tiers que de la Ville de Digne-les-Bains des accidents et dommages de toute nature qui pourraient résulter de leur activité. A cet effet, ils devront être titulaire d'une assurance, conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de la Ville de Digne-les-Bains dans le délai de deux mois à compter de son affichage. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 rue Jean François Leca – 13235 MARSEILLE cédex 2, dans le délai de deux mois à compter de l'affichage de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « *Télérecours citoyen* » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur général des services municipaux et les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne du présent arrêté qui sera publié dans les formes prescrites, notifié au pétitionnaire, au service culture, à la police municipale, à la police nationale.

Fait à Digne-les-Bains, le 31 OCT. 2023
Pour le Maire de Digne-les-Bains
L'adjointe déléguée




Céline OGGERO-BAKRI